

La

CoFoP Commission
Formation
Permanente

de l'UES Capgemini



Professionnel



**Développement personnel
et comportemental**



**Sociétal et
environnemental**



**Actions
culturelles et mobilité**



CFTC
le bien commun

La CoFoP (COmmission FOrmation Permanente) de l'UES Capgemini

Elle propose un catalogue d'environ **200 formations** dans plusieurs domaines :

- Professionnel
- Développement personnel et comportemental
- Sociétal et environnemental
- Actions culturelles et mobilité (ces actions sont suivies hors temps de travail)
- Compte Personnel de Formation (CPF)

La CoFoP finance :

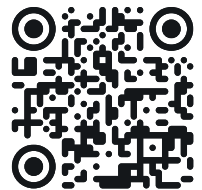
- Les coûts de formation
- Les frais de déplacement et d'hébergement
- Les salaires des stagiaires pendant les jours de formation (sauf pour les actions culturelles et mobilité, où les salariés doivent prendre des congés)

A savoir :

- La participation aux formations CoFoP est à l'unique initiative du salarié.
- La participation à une formation CoFoP n'exclut pas celle à d'autres types de formation de Capgemini.

MODALITES D'INSCRIPTION

- 6 mois d'ancienneté minimum à la date de la demande
- 2 ans d'ancienneté minimum pour les langues étrangères en immersion dans le pays
- Les alternants remplissant ces conditions ont droit à la CoFoP
- Inscription au moins 2 mois avant la date de début de la formation (sauf dans le cas des relances de la CoFoP pour compléter les sessions)
- Une copie de la demande est envoyée au responsable hiérarchique qui dispose d'un délai de 15 jours pour éventuellement en différer le démarrage pour raison de service
- Dans le cas des actions culturelles et de mobilité, l'acceptation par le manager vaut acceptation des demandes de congés correspondantes qui doivent parallèlement être posées dans Replicon
- Lire l'intégralité de la fiche descriptive, disponible à côté de l'intitulé du stage. (Des informations importantes sur les prérequis et les modalités y sont précisées)
- S'inscrire sur le site de la CoFoP : <https://cofop.fr.capgemini.com> en flashant le code !



Dans la même année il est possible de suivre :

- Une formation du domaine «Professionnel» ou du domaine «Développement personnel et comportemental»
- Une formation du domaine «Sociétal et environnemental»
- Une action du domaine «Actions culturelles et mobilité»

Remarque importante : les coûts pédagogiques et frais de déplacement des actions culturelles et mobilité (considérées comme un avantage en nature par l'URSSAF) sont assujettis à des prélèvements sociaux (2,1% des frais pédagogiques + 2,1% des éventuels frais de déplacement). La quote-part de cotisation salariale apparaît sur le bulletin de paye du salarié le mois suivant.

- Une formation CPF avec abondement de Capgemini

Les demandes sont examinées mensuellement par les membres de la commission CoFoP (élus + Direction), entre 1 et 2 mois avant la date de la session demandée. Elles sont acceptées, refusées ou mises en liste d'attente, selon les critères de priorité.

Critères de priorité pour le traitement des demandes :

La CoFoP établit un compteur annuel pour chaque postulant en se basant sur l'historique des formations CoFoP qu'il a suivies les 2 années précédentes :

- Poids de 1 pour les formations des domaines «Professionnel» et «Développement personnel et comportemental»
- Poids de 0,5 pour les formations du domaine «Actions culturelles et mobilité»
- Poids de 0,25 pour les formations du domaine «Sociétal et environnemental»

Le salarié ayant le poids cumulé le plus petit en année N-1 est prioritaire.

En cas d'égalité entre plusieurs salariés, le salarié ayant le poids cumulé le plus petit en année N-2 est prioritaire.

S'il y a encore égalité, le salarié ayant la plus grande ancienneté chez Capgemini est prioritaire.



Attention :

Toute demande de modification ou d'annulation tardive (inférieure à 1 mois), **non motivée par un cas de force majeure ou par une décision du management du salarié**, pénalisera le salarié qui se verra refuser toute autre possibilité de formation du même domaine pour l'année en cours et deviendra moins prioritaire l'année suivante, son historique incluant cette formation annulée.

DEPLACEMENTS

Les frais de déplacement liés à une formation de la CoFoP sont remboursés conformément à la note de service «modalités de remboursement des frais relatifs aux déplacements professionnels valide à la date de la formation, à consulter en flashant le code.



Attention :

Il est important de bien justifier toutes ses dépenses pour que la note de frais ne soit pas refusée !

Toutes les dépenses dérogeant aux règles standard de cette note de service doivent être validées par le responsable hiérarchique avant d'être engagées. Les frais de déplacement ne doivent pas être engagés avant la réception de la convocation.

Ils seront saisis dans «MyExpenses» par le salarié en utilisant le code projet de la CoFoP fourni par son assistante.

Compte tenu des horaires de formation, une arrivée la veille au soir est possible, si vous ne pouvez pas effectuer le trajet le matin même (contrainte de temps et/ou de distance).

En cas d'impossibilité de rentrer au domicile à la fin de la formation par manque de moyen de transport, le stagiaire devra demander l'accord de son responsable hiérarchique avant le départ en formation pour bénéficier d'une nuit supplémentaire d'hébergement.

Il n'est pas possible de précéder ou de prolonger un déplacement CoFoP par l'utilisation de jours de congés (sauf pour les actions culturelles et mobilité, où cela est possible puisque le salarié est en congés).



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (« CPF »)

Le CPF est un dispositif gouvernemental, accessible sur le site <https://www.mon-compteformation.gouv.fr/> et sur une application mobile. On peut y consulter son solde et s'inscrire à une formation.

Ces formations se déroulent hors temps de travail (sauf accord managérial).

Dans certains cas, avec accord de votre manager (si la formation présente un intérêt dans le cadre de votre employabilité), la formation peut être réalisée sur le temps de travail.

Capgemini crédite 500 euros par an sur le compte CPF de ses salariés (800 euros par an pour les salariés ayant une RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

Vous pouvez bénéficier de réductions groupe sur certaines formations par rapport au tarif public.

Prise en charge par Capgemini de la participation obligatoire :

Le décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 a rendu obligatoire la participation du salarié au financement des formations éligibles au CPF. Cette participation, obligatoire pour chaque formation sera prise en charge par l'entreprise pour tout salarié qui en fera la demande via le site de la CoFoP.

Abondement de Capgemini :

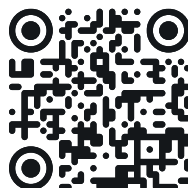
Tout salarié dont le crédit CPF est insuffisant pour accéder à la formation de son choix, peut bénéficier d'un abondement de l'entreprise : le montant de l'abondement (1200 € par an au maximum) viendra compléter le coût pédagogique de la formation.

Le montant de l'abondement sera versé au salarié sur son CPF sous réserve de son engagement à réaliser la formation identifiée et de la présentation du montant inscrit à son compte CPF au moment de la demande. L'attestation de réalisation de la formation devra être communiquée à l'issue de la formation.

S'inscrire sur l'intitulé «Abondement du Compte personnel de formation» du catalogue de la CoFoP :

<https://cofop.fr.capgemini.com> ou flashez le code !

Une fois le dossier CPF complet, la demande d'abondement est à déposer sur le site de la CoFoP au moins 2 mois avant le début de la formation.



Critères d'éligibilité :

- Ne pas être démissionnaire
- Avoir 6 mois d'ancienneté (et période d'essai confirmée)
- Avoir un compte CPF existant

BON A SAVOIR

Langues en immersion dans le pays suivants : Angleterre (Londres/Cambridge/Manchester/Porthmouth/le Kent) / Allemagne (Berlin) / Espagne (Madrid/Barcelone) / Italie (Rome).

Un certain nombre de documents et formalités doivent être fournis à la CoFoP 1 mois avant le début du stage :

- Scan de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays)
- Avenant de travail pour formation CoFoP à l'étranger
- Attestation de suivi de la formation sécurité
- Visa pour certains pays et/ou pour les personnes n'appartenant pas à l'Union Européenne

Remarque importante : Les formalités pour obtenir ce visa ainsi que les frais de déplacement nécessaires à son obtention ne sont pas pris en charge par la CoFoP (pour plus d'information, contacter votre RRH et/ou consulter le site Europa.eu)

Attention : en cas d'absence d'un de ces documents, l'inscription sera annulée et les frais engagés ne seront pas pris en charge par la CoFoP.

Permis :

Pour avoir accès à la liste des auto-écoles, contactez vos élus CFTC, ils seront heureux de vous renseigner.



Voici les nouvelles formations du catalogue CoFoP 2026

Sociétal & environnemental

- Optimisation énergétique de l'habitat
- Bien-être et nutrition : cuisinez sain et gourmand
- Formation à la pédagogie Montessori pour les enfants de 0 à 12 ans - DISTANCIEL
- En route vers le Numérique Responsable
- Microbiote & lactofermentation : comprendre, nourrir et préserver sa santé

Actions culturelles & mobilité

- Initiation Kintsugi
- Les fondamentaux de la boulangerie et viennoiserie
- Découverte du métier de tourneur sur bois
- Cuisine végétarienne et végétale
- Filmer avec son smartphone

Développement personnel & comportemental

- En quête de sens : me réapproprier mon histoire pour mieux en écrire la suite
- Être positif en toutes circonstances
- Dépasser ses croyances pour mieux s'ouvrir à la vie
- Aisance relationnelle
- PCM® - Gestion de soi, de la relation & comportements sous stress
- Argumenter et convaincre
- Leadership et gestion des interactions complexes

Professionnel

- L'art d'écouter
- Introduction à la Communication Non Violente en milieu professionnel
- Bien s'adapter au changement
- L'influence coopérative
- Création de contenus rédactionnels et visuels par l'usage responsable de l'IA Générative
- Intégrer et collaborer sur un projet

Comment vous inscrire

- Vérifier que vous êtes bien connecté à ZSCALER avec votre IT et AUTORISER LES POP-UPS ET REDIRECTIONS SUR VOTRE NAVIGATEUR INTERNET.
- Cliquer sur le lien suivant : <https://cofop.fr.capgemini.com/> Puis «Continuer».
- Cliquer sur CATALOGUE ET INSCRIPTIONS (tout en haut).
- Cliquer sur PLAN DE FORMATION.
- Saisir le nom du stage dans le bandeau RECHERCHER.
- Cliquer sur «S'inscrire» (à droite du stage choisi).
- Prendre connaissance de la description détaillée du stage.
- Cliquer sur «S'INSCRIRE» (à côté de la date de session de son choix).
- Joindre si besoin (permis/immersion) le document demandé dans la fiche descriptive.
- Cliquer sur le règlement, le lire, le fermer et cocher la case.
- Valider votre inscription.

VOS INTERLOCUTRICES ET INTERLOCUTEURS CFTC POUR LA CoFoP

Appli :

Didier AUDEVARD
Nadia KASSOURI
Didier MOREAU

Infra :

Amine CHAHOUR
Jennifer LEDANOIS
Rémy RIGAUDIE
Imane TAHARI
Lionel TORRES

Ingénierie :

Jean-Philippe MONDON



Profitez de tous vos avantages syndicat, directement sur votre smartphone, avec une appli dédiée !



J'adhère en 2 clics

Le montant de l'adhésion est déductible à hauteur de **66% de vos impôts**

